

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six novembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Esther BEUVE, M. Éric CAUVIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMERA qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Catherine COQUELIN qui a donné pouvoir à M. Cyril PANIEL, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Nathalie LECLER, Mme Pierrette POUSET, M. Vivek SINGH, Mme Aurélie COLLIBEAUX-VERGIN

Absents : M. Yann LECUYER, Mme Nathalie LEGENDRE, M. Serge LEMONNIER, M. Gilles MALICOT

Secrétaire de séance : M. Cyril PANIEL

Date de convocation : 28 octobre 2025

Date d'affichage de la convocation : 28 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 15

Pouvoirs : 3

Votants : 18

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV du Conseil municipal du 25/09/2025
- 2) Végétalisation des cimetières : avancement du dossier
- 3) Production photovoltaïque de l'école élémentaire : résultats de l'étude du SDEM sur l'autoconsommation patrimoniale et collective
- 4) Chapelle-sur-Vire : rachat du site de l'ex-IME et projet de guinguette sur la plage verte
- 5) Finances : approbation des tarifs communaux 2026
- 6) RH - contrat d'assurance des risques statutaires
- 7) RH - modification du tableau des effectifs
- 8) Décisions du Maire par délégation
- 9) Communications de la municipalité
- 10) Questions diverses

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. M. Cyril PANIEL est choisi comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : « *Finances - versement d'une subvention au CACT* ». **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.**

1- Approbation du PV du conseil municipal du 25/09/2025

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver le procès-verbal précité.**

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

2- Végétalisation des cimetières : avancement du dossier

Rapporteur : Emmanuel JAMARD

Pour rappel, le groupe de travail a retenu le principe d'aménagement suivant :

- enherbement généralisé des 3 cimetières
- perméo ou sédum dans les intertombes selon la largeur
- allées carrossables traitées avec un géogrise de type « Grass protecta »

Après élaboration du projet, une consultation des entreprises a été lancée. La discussion avec les entreprises a permis d'ajuster certains aspects techniques. Pour le cimetière de Condé, le géogrise n'est pas adapté dans les allées périphériques compte tenu du support existant (grave naturel 0/31,5) jugé trop ferme. Ces allées resteront en graviers et continueront d'être entretenues par le désherbeur mécanique des services techniques, en attendant une autre solution plus pérenne et écologique.

Phasage des travaux :

- **Phase 1 : nouveau carré n°9 (Condé-sur-Vire) + Mesnil-Raoult**
 - Entreprise choisie : TSE (Marchésieux)
 - Coût : 28 456 € HT
 - Période des travaux : 1^{er} trimestre 2026
 - Une campagne de communication sera menée conjointement aux travaux (Condé Mag, Facebook, panneaux d'information sur site)

Carré n°9 de Condé-sur-Vire



Cimetière Mesnil-Raoult



- **Phase 2 :** Condé-sur-Vire + Troisgots
 - Coût : 112 544 € HT
 - Date des travaux : à déterminer. Ils ne seront engagés après l'évaluation des travaux de la 1^{ère} phase. En fonction des résultats et du retour des habitants, des ajustements éventuels seront apportés.

L'exposé de ce point appelle les commentaires suivants :

- M. Emmanuel JAMARD rappelle qu'un groupe de travail composé d'élus et d'agents municipaux avait été mis en place. Il a travaillé sur plusieurs mois pour élaborer la solution technique retenue. Il ajoute qu'outre l'objectif écologique de biodiversité, le projet est dicté avant tout par le souhait de réduire et simplifier l'entretien des cimetières.
- Il rappelle que le projet n'a pas recueilli l'avis favorable de la commission d'accessibilité handicapés et ne pourra donc pas prétendre à une subvention de l'Etat.

3- Production photovoltaïque de l'école élémentaire : résultats de l'étude du SDEM sur l'autoconsommation patrimoniale et collective

Rapporteur : Emmanuel JAMARD

A l'occasion du conseil municipal du 25 mai dernier, ont été présentées les enjeux autour de l'autoconsommation de l'électricité produite par les futurs panneaux photovoltaïques de l'école élémentaire.

La commune a fait appel à l'expertise du SDEM pour mener une étude d'opportunité. En voici les résultats (à prendre avec prudence car les données utilisées ne sont pas encore définitives) :

Données prises en compte pour le calcul :

- puissance de l'installation --> 164,7 kWc
- production photovoltaïque estimée --> 182 MWh
- coût d'investissement : 360 000 € (*à affiner*)
- coût d'entretien et de maintenance (sur 30 ans) : 115 742 €
- durée d'autoconsommation : 30 ans
- montant net encaissé par la revente d'électricité : 12 centimes/kWh

Deux scénarios ont été étudiés par le SDEM :

1) Autoconsommation patrimoniale (bâtiments communaux)

- économies réalisées : 361 357 € (12 045 €/an)
- taux de rendement interne (TRI) : 4,6 %
- retour sur investissement : 17,5 ans

2) Autoconsommation collective en boucle ouverte (bâtiments communaux + revente du surplus aux entreprises locales)

- économies réalisées (+ revente de l'électricité) : **624 396 €** (20 813 €/an)
 - taux de rendement interne (TRI) : **8,37 %**
 - retour sur investissement : **11,5 ans**
- scénario privilégié

Prochaines étapes :

- mettre à jour l'étude du SDEM en intégrant le coût définitif des panneaux sur l'école et en ajoutant quelques sites communaux qui ont été oubliés
- démarcher les entreprises locales pour la revente d'électricité

L'exposé de ce point appelle les commentaires et interrogations suivantes :

- M. Emmanuel JAMARD explique la différence entre le TAP (taux d'autoproduction) et le TAC (taux d'autoconsommation) qui figurent dans l'étude de potentiel.
- Il ajoute qu'une subvention de la Région Normandie sera possible car l'autoconsommation collective (ACC) envisagée (scénario 2 de l'étude) dépassera 80 %. Le SDEM assumera pour le compte de la commune le rôle de PMO (personne morale organisatrice). ENEDIS exige en effet de ne négocier qu'avec un seul interlocuteur. La PMO assumera également le volet facturation afin de soulager le service comptable de la mairie. Le scénario 2 de l'étude permettra à la commune de faire un bénéfice à compter de la 12^{ème} année.
- Mme Esther BEUVE pose la question de la recherche des clients pour la revente du surplus d'électricité. M. Emmanuel JAMARD répond que la commune contactera prochainement les entreprises locales pour leur proposer un prix de revente attractif. M. Alain LENESLEY ajoute qu'il faudra privilégier les entreprises qui consomment beaucoup durant l'été.
- M. Emmanuel JAMARD évoque la question du stockage électrique qui serait une solution idéale pour être autonome énergétiquement, mais encore trop cher aujourd'hui.
- Il indique que la revente totale à EDF OA (obligation d'achat) n'est plus intéressante financièrement. Le prix de rachat obligatoire s'est effondré.
- Il revient sur la crise énergétique des années 2022-2023 où la commune avait subi une flambée des prix de l'électricité. Demain, grâce au photovoltaïque, la commune bénéficiera d'une stabilité des coûts sur 30 ans.
- M. Cyril PANIEL pose la question de la revente aux particuliers. Pour l'instant, la commune privilégie les entreprises, clients plus simples à gérer au regard des contrats et de la facturation.

4- Chapelle-sur-Vire : rachat du site de l'ex-IME et projet de guinguette sur la plage verte

Rapporteur : Martine SAVARY

Le site de l'ex-IME à La Chapelle-sur-Vire fait l'objet d'une proposition d'acquisition de la part de deux acheteurs, M. Axel Viard (Maison Viard - Ferme du Bourg Groux à Moyon) et M. Alexis Amand (Entreprise Charpente Amand à Moyon). Un compromis de vente a été signé, la signature de l'acte notarié est programmée pour décembre 2025.

Les acquéreurs ont élaboré un projet ambitieux de réhabilitation et de restructuration des bâtiments présents sur le site, qui se décline en deux volets :

1. **Création d'une auberge touristique** : Ce projet, qui comprendra un coin restauration, vise à attirer principalement les cyclotouristes utilisant le chemin de halage de la Vire.
2. **Aménagement de logements pour étudiants et jeunes actifs** : 4 studios meublés seront proposés dans un 1^{er} temps, avec un objectif d'accueil pour les jeunes en formation ou en début de vie active. Ces logements répondront à une demande de location flexible, notamment via le dispositif du bail mobilité, pour les jeunes en formation ou les stagiaires. Ces logements sont adaptés aux besoins des jeunes travailleurs et étudiants, en phase avec les priorités du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Saint-Lô Agglo. Un plan de répartition des espaces de 43 m² à 50 m² pour chaque appartement est déjà élaboré.

De plus, le projet prévoit la création d'une **guinguette** sur la plage verte le long de la Vire, qui servira de lieu convivial pour les visiteurs. L'espace comportera des tables en bois, des transats, et des zones ombragées créées par des toiles tendues. La décoration sera naturelle et chaleureuse, avec une dominante bois. Un parking à vélos sera prévu à proximité pour les visiteurs circulant sur le chemin du halage.

En termes de planning :

- mai 2026 : installation du container et aménagement du site
- juin à août 2026 : ouverture au public (mercredi, samedi et dimanche)
- septembre 2026 : démontage et remise en état du site.

La mise en place de ces différents projets permettra non seulement de revitaliser le site patrimonial de la Chapelle-sur-Vire, mais aussi de favoriser l'hébergement des jeunes actifs et de dynamiser le tourisme local.

L'exposé de ce point appelle les commentaires et interrogations suivantes :

- Mme Martine SAVARY rappelle que des conditions ont été posées par les sœurs pour la vente, au regard de la dimension religieuse du site de la Chapelle-sur-Vire (par exemple : pas de discothèque). Mme Isabelle DEGUETTE soulève justement la question de la compatibilité de la guinguette avec le lieu de culte de la Chapelle. Mme Martine SAVARY répond que les porteurs de projet seront vigilants concernant cet aspect. Ils s'engagent à ne pas diffuser de musique tard en soirée afin de préserver la tranquillité des lieux.
- Il est précisé que le projet de guinguette est situé sur 3 propriétés différentes (commune / Saint-Lô Agglo / Département), ce qui suppose un travail de concertation mené par la chargée de mission PVD Lynda Mirville.



5- Finances : approbation des tarifs communaux 2026

Rapporteur : Emmanuel JAMARD

Eléments de contexte :

- Inflation annuelle (août 2025) : **+ 0,9 %** (+ 1,20 % en 2024)
- Indice de référence des loyers IRL (2^{ème} trimestre 2025) : **+ 1,04 %** (+ 2,47 % en 2024)
- Indice de référence des loyers ILC (2^{ème} trimestre 2025) : **+ 0,07 %** (+ 3,73 % en 2024)

Proposition (commission Finances du 23/10/2025) :

- **Location de salles (salles des fêtes, Diapason...), concessions funéraires, fournitures scolaires** : augmentation de 1%
- **Mise à jour du coût horaire du technicien son & lumière** : il passe 34 € à 40 € afin d'harmoniser ce tarif sur l'ensemble des salles
- **Logements communaux** : application de l'indice IRL + 1,04% pour les logements communaux
- **Local commercial** : pas d'augmentation compte-tenu de la faible augmentation de l'indice ILC (+ 0,07% seulement)
- **Garderie** : pas d'augmentation de tarifs
- **Cantine** : un comparatif a été établi avec les communes limitrophes montrant que les tarifs de Condé se situaient à un niveau inférieur. D'autre part, le bilan financier à fin

2024 montre que le déficit se creuse d'année en année. La commission propose donc une augmentation de l'ordre de :

- 5% pour les élèves, soit 3,90 € pour les maternelles et 4,40 € pour les élémentaires
- 12,9% pour les enseignants, soit 7€ par repas.

- **Condé Espace** : malgré un montant de recettes qui se maintient à un bon niveau (103 627 €) en 2025, un déficit de l'ordre de 30 à 40 000 € est attendu. Afin de limiter ce déficit, il est proposé une augmentation de 2,5% pour les tarifs "tous publics" et 1% pour les tarifs "associations commune"

L'exposé de ce point appelle les commentaires et interrogations suivantes :

- Mme Esther BEUVE demande s'il existe un tarif préférentiel de cantine pour les fratries. Il est répondu non.
- M. Eric CAUVIN fait un focus sur l'augmentation des denrées alimentaires depuis quelques années : alimentation + 21 % (à cause principalement des contraintes d'approvisionnement imposées par la loi Egalim). Cette hausse n'est pas répercutée en totalité sur le prix des repas facturé aux familles. Il ajoute que les produits bio sont difficiles à gérer. Il existe une instabilité dans la qualité et la quantité des produits livrés.
- M. Cyril PANIEL rappelle que la cantine fournit des repas pour la résidence la Mautelière. M. Eric CAUVIN le confirme. La résidence règle chaque année pour 5 500 € environ de repas. Ce partenariat vertueux (prix attractif et qualité des repas) résulte d'un accord négocié il y a quelques années avec les deux cuisiniers Isabelle et Laurent. Il tient à ajouter que, si la commune faisait appel à un prestataire de restauration collective pour les écoles, l'écart de prix serait de l'ordre de 20% en plus. La tendance aujourd'hui dans les collectivités locales est de remettre en régie la fabrication des repas car l'externalisation s'avère de plus en plus chère et ne garantit pas une qualité satisfaisante.
- M. le Maire fait un aparté sur l'évolution des effectifs scolaires. Une baisse de - 800 élèves dans les écoles cette année dans la Manche, ce qui est considérable. Cela est symptomatique du vieillissement de la population manchoise.
- Il ajoute que, dans le contexte financier actuel, l'Etat réfléchit à ponctionner sur les finances locales entre 2 et 4,6 milliards d'euros. La loi de Finances pour 2026 est en cours de discussion au Parlement. Si cette mesure d'économie devait être votée, elle aurait un impact fort sur les dotations de l'Etat (DGF, dotations investissement), alors que les collectivités locales représentent pas moins de 70 % de l'investissement public en France.

Le Conseil municipal décide de :

- Fixer les tarifs communaux ci-annexés qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

6- Finances : versement d'une subvention au CACT

Rapporteur : Eric CAUVIN et Sylvie GAUTIER

Depuis plusieurs années déjà, la commune soutient les associations, en plus du prêt de matériels ou de la communication, par le versement d'une aide à l'achat d'équipements (tenues vestimentaires, objets de promotion tels que kakémono, bâches, banderoles...). En contrepartie, les équipements sont marqués du logo de la commune.

Modalités de calcul et conditions d'attribution

- Montant total des dépenses plafonné à xx € TTC. Cette somme est définie au prorata du nombre d'adhérents :
 - De 1 à 20 adhérents : 300 € maximum
 - De 21 à 50 adhérents : 600 € maximum
 - A partir de adhérents : 10 € maximum par adhérent (*soit le nombre de personnes déclaré lors de la demande de subvention annuelle*).
- Taux de subvention : 30 % du coût TTC.

Exemples :

		Prix unitaire TTC	Coût équipement TTC	Frais logo TTC	Montant de l'aide communale (30%)
Association A	80 casquettes	7 €	560 €	230 €	237 €
Association B	2 roll-up economy	75 €	150 €		45€

**Montant d'aide = 30% appliqués au montant TTC des dépenses retenues
(prix d'achat des équipements + frais d'impression du logo)**

Pour le versement de l'aide, le fournisseur doit adresser une facture à la commune correspondant au 30 % de prise en charge. Or, dans le cas du CACT (club d'athlétisme Condé-Torigni), la facture a déjà été réglée par le club. Il s'agissait en l'occurrence de tonnelles.

Pour ne pas pénaliser l'association, il est proposé de « repêcher » son dossier en décidant exceptionnellement l'attribution d'une subvention de 1 116 €.

Le Conseil municipal décide de :

- Attribuer une subvention de 1 116 € au CACT (Club d'athlétisme Condé-Torigni) dans le cadre de l'aide à l'achat d'équipements.

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

7- RH - contrat d'assurance des risques statutaires

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre des dispositions du code général de la fonction publique et du décret n°86-552 du 14 mars 1986, le Centre de Gestion de la Manche a par courrier informé la commune du lancement de la procédure de consultation lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements locaux ;

Le Conseil municipal décide de :

- Accepter la proposition suivante : **RELYENS SPS, courtier, gestionnaire du contrat groupe, et CNP ASSURANCES, assureur**

1) Contrat ayant pour objet d'assurer les agents affiliés à la CNRACL :

- Date d'effet de l'adhésion : **01/01/2026**
- Date d'échéance : **31/12/2029**
(possibilité de résilier à l'échéance du 1^{er} janvier, avec un préavis de 4 mois)
- **Niveau de garantie :**
 - ✓ Décès
 - ✓ Longue maladie et maladie de longue durée --> sans franchise
 - ✓ CITIS (accident de trajet, accident de service, maladie professionnelle)
--> sans franchise
 - ✓ Maternité, paternité --> sans franchise
 - ✓ Maladie ordinaire --> franchise 10 jours
- Taux de cotisation : **6,65 %**
- La base de l'assurance est constituée du **traitement indiciaire brut (TIB)** soumis à retenue pour pension

2) Contrat ayant pour objet d'assurer les agents affiliés à l'IRCANTEC :

- Date d'effet de l'adhésion : **01/01/2026**
- Date d'échéance : **31/12/2029**
(possibilité de résilier à l'échéance du 1^{er} janvier, avec un préavis de 4 mois)
- **Niveau de garantie :**
 - ✓ CITIS (accident de trajet, accident de service, maladie professionnelle)
--> sans franchise
 - ✓ Maladie ordinaire --> franchise 10 jours
- Taux de cotisation : **1,06 %**
- La base de l'assurance est constituée du **traitement indiciaire brut (TIB)** soumis à retenue pour pension

- Autoriser le Maire à adhérer au présent contrat groupe assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents, **fonctionnaires ou contractuels affiliés à l'IRCANTEC**, souscrits par le Centre de Gestion de la Manche pour le compte des collectivités et établissements de la Manche, à prendre et à signer la convention en résultant et tous actes y afférents.

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

8- RH - modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. le Maire et Martine SAVARY

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois des collectivités locales sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la commune pour le motif suivant :

- L'agent d'espaces verts, David HOREL, est en contrat aidé (CAE) jusqu'au 31/12/2025. Le contrat ne peut être prolongé au-delà. Etant donné que ce collaborateur donne entière satisfaction, il est proposé de le nommer en tant qu'agent titulaire. Pour cela, un poste d'adjoint technique doit être créé aux services techniques.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal décide de :

- **Créer, à compter 1^{er} janvier 2026, le poste ci-dessous :**

Création de poste	Catégorie / Filière	Missions	Durée hebdo
Adjoint technique	C Filière technique	Agent des espaces verts	35h

- **Adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée ;**
- **Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget primitif 2025, chapitre 12, articles 6411 et suivants.**

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

9- Décisions du Maire par délégation

Décis-2025-118	21/10/2025	commande publique	Filets et accessoires pour buts de foot	3 556,15 €
Décis-2025-119	08/10/2025	commande publique	Rehausseurs en plastique Centre culturel Le Diapason	3 000,00 €
Décis-2025-120	21/10/2025	commande publique	Ensembles de douche pour les vestiaires de Mesnil-Raoult	1 735,56 €
Décis-2025-121	21/10/2025	commande publique	Sel de déneigement voirie	1 358,64 €
Décis-2025-122	21/10/2025	commande publique	Location d'une nacelle pour la pose des décorations de noël	1 917,02 €
Décis-2025-123	21/10/2025	commande publique	Meubles de cuisine pour le centre culturel le Diapason	4 091,27 €
Décis-2025-124	21/10/2025	commande publique	Remplacement du régulateur de la PAC de la salle Condé Espace	8 392,45 €
Décis-2025-125	21/10/2025	commande publique	Remplacement compresseur et accessoires de la PAC de Condé Espace	11 488,55 €
Décis-2025-126	21/10/2025	commande publique	Fourniture de bardage pour l'agrandissement du tunnel du vélorail	1 983,19 €
Décis-2025-127	21/10/2025	commande publique	Réparation de la balayeuse voirie	3 842,09 €
Décis-2025-128	21/10/2025	commande publique	Fourniture de ferrures de porte pour local du vélorail	2 651,26 €
Décis-2025-129	21/10/2025	commande publique	Acquisition d'un sèche-linge pour le restaurant scolaire	2 183,24 €
Décis-2025-130	21/10/2025	commande publique	Prestation d'un agent SSIAP en novembre à la salle condé	2 797,50 €
Décis-2025-131	21/10/2025	commande publique	Vérification des extincteurs, alarmes et blocs de secours sur l'ensemble des bâtiments communaux (sauf stades de foot)	4 087,08 €
Décis-2025-132	21/10/2025	commande publique	Sonorisation du bourg lors de la quinzaine commerciale	3 171,84 €
Décis-2025-133	21/10/2025	commande publique	Fourniture de panneaux de voirie	1 588,32 €
Décis-2025-134	30/10/2025	commande publique	Equipements de sonorisation Centre Culturel Le Diapason	13 596,52 €
Décis-2025-135	30/10/2025	commande publique	Achat copieur multifonction école élémentaire	4 152,00 €
Décis-2025-136	30/10/2025	commande publique	Achat copieur multifonction mairie	7 668,00 €
Décis-2025-137	30/10/2025	commande publique	Extension du réseau ENEDIS 1A rue du Chemin vert	5 588,64 €

Concernant la décision n°2025-119, la commune a acheté 174 rehausseurs destinés aux spectacles scolaires et séances de cinéma dans le Diapason.

10- Communications de la Municipalité

▪ Éric CAUVIN :

- **Cérémonie du 11 novembre :** il y a eu un léger quiproquo sur l'organisation cette année, mais résolu depuis. Rassemblement à 9h à Condé, messe cantonale à 9h30 à l'église, rassemblement à 10h à Troisgots puis 10h30 à Mesnil-Raoult, cérémonie traditionnelle à 11h15 à Condé. Pour info, le Condé Infos de novembre contient une coquille sur les horaires.
- **Téléthon 2025** (samedi 06/12 salle Lanchantin 9h30-16h30) : Un point don est prévu avec goûter, vin chaud et chocolat. Les Tricoteuses et BVE proposeront des articles à la vente. Innovation cette année : accrochage des petits objets créés par les habitants dans le sapin.
- **Communication digitale :** la mairie communique sur Facebook, CityKomi et Instagram à destination des habitants. Les résultats en termes de fréquentation sont très satisfaisants (par exemple : CityKomi --> 821 abonnés). Mme Sylvie GAUTIER fait part d'une demande des associations de pouvoir communiquer sur les supports digitaux de la mairie, demande qui a été acceptée, mais limitée à 1 voire 2 événements par an pour éviter de surcharger le service communication. Mme Isabelle DEGUETTE demande comment une personne extérieure à Condé peut connaître la programmation des films diffusés au cinéma. M. Eric CAUVIN répond que les gens doivent se rendre sur la page Facebook de l'association. La mairie ne peut pas communiquer sur tout. Il est évoqué la possibilité pour l'association de relayer la programmation sur l'application Allociné qui doit cependant être payante.

- **Sylvie GAUTIER :**
 - **Expo du Hall** : le photographe Marc BERNARD expose jusqu'en décembre.
 - **Pièce de théâtre le 19/11 (19h30 Diapason)** « Sorcières » par le Théâtre du Préau de Vire
 - **Spectacle Villes en scène « Mozaïk » le 26/11 (20h30 Condé Espace)** : spectacle de danse Hip Hop.
 - **Pièce de théâtre le 02/12 (Diapason)** « Simonne en aparté » : sur l'histoire de Simonne Veil
 - **Spectacle Villes en scène « Courses folles » le 09/12 (Condé Espace)** par la troupe des fouteurs de joie.
 - **Trail des Roches (24/10) :** belle organisation par le CACT. Félicitations !!!
 - **Période des AG d'associations :** généralement le week-end.

- **Alain EUDES :**
 - **Chantier école élémentaire** : dossier complexe mais bien géré par l'architecte, l'OPC et le DST. Complexe car chantier mené en site occupé. Gros travaux, bruyants et impactant, concentrés pendant les vacances scolaires. Depuis la reprise de l'école, le chantier est plus calme, les travaux intérieurs n'ayant lieu que pendant les mercredis. Mme Sylvie GAUTIER demande s'il est possible d'organiser une visite du chantier avec les élus municipaux. Il est répondu qu'une date sera proposée sur le groupe WhatsApp. Ce sera un samedi matin.

- **Emmanuel JAMARD :**
 - **Bourg de Mesnil-Raoult** : à la suite des recommandations du CD50, l'étude du projet a été revue dans un sens plus qualitatif, mais les devis collectés s'avèrent très coûteux (28 000 € HT minimum). Il a donc été décidé d'y renoncer et de faire à la place un simple marquage au sol avec panneaux de signalisation. Cette solution économique a été validée par le CD50 et une convention sera passée prochainement avec le CD50 avant l'engagement des travaux.

- **Martine SAVARY :**
 - **Octobre rose (samedi 04/10)** : merci aux Tricoteuses pour les décorations sur le domaine public. 3 parcours proposés : 5 km, 8 km, 11 km. Passage par le château de l'Angotière, très apprécié. Evènement certes difficile à organiser à cause des intempéries le jour J, mais un très bon souvenir pour les participants qui ont découvert le site de la Chapelle. Record de fréquentation battu : 1 028, et de dons : 13 385 € (au lieu de 12 581 €). 30 bénévoles mobilisés au total. La délocalisation de la marche sur la Chapelle-sur-Vire était certes une prise de risques, mais le challenge a été relevé. Merci à Patricia pour sa précieuse aide dans la préparation de l'évènement.
 - **Ateliers déco de Noël (25/10 matin)** : 20 participants.
 - **Illuminations de Noël 2025** : la pose de leds sur les arcades de l'église St-Martin est abandonnée car risque de dégradation du bâtiment. La pose de spots au sol par un électricien a été préférée. Cet éclairage sera permanent et pourra être réutilisé pour d'autres manifestations telles que la Marche rose. Le choix de la solution led permet de changer de couleurs.

11- Questions diverses

1) Vidéo sur une intrusion dans une maison à Condé-sur-Vire (Cyril PANIEL)

M. Cyril PANIEL informe qu'une vidéo circule sur les réseaux sociaux montrant un homme escaladant un portillon d'une propriété privée. M. le Maire répond qu'il y a effectivement un rodeur qui sévit actuellement sur la commune. Pour faire peur à la personne, la vidéo a été diffusée volontairement sur les réseaux. Il rapporte aussi que, sur Trosgots, une personne âgée a failli être abusée par un démarcheur à domicile. Compte tenu de la multiplication de ces faits, la mairie s'est alors rapproché de la gendarmerie pour les alerter. Elle en a profité pour faire un point sur la sécurité à Condé. Les gendarmes ont été rassurants, il n'y a pas plus d'effractions qu'avant. C'est même plutôt calme sur la commune.

2) Feux tricolores au carrefour de la route Neuve et de la rue des écoles (Cyril PANIEL)

M. Cyril PANIEL demande dans quel délai sera remplacé le feu tricolore endommagé. En réponse, M. Alain EUDES précise qu'il y a eu un léger contretemps dans la commande occasionnant un retard dans l'intervention. M. Cyril PANIEL demande si, en attendant, un renforcement de la sécurité est prévu pour la traversée de la route Neuve. M. le Maire tient à rappeler que les enfants sont sous la responsabilité des parents jusqu'à l'école et qu'il leur incombe en conséquence d'assurer leur sécurité. M. Alain EUDES fait observer qu'il ne faut pas se focaliser sur le feu tricolore, il existe un passage piéton qui permet de sécuriser la traversée.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22h45.

Le secrétaire de séance,
Cyril PANIEL



Le Maire,
Laurent PIEN

